



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire\*

Statistiques démographiques et sociales :

Groupe de Paris sur la question  
de l'emploi et de la rémunération

### Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

#### Note du Secrétaire général

À la suite d'une demande que la Commission de statistique a formulée à sa trente-quatrième session\*\*, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération (Secrétariat, Royaume-Uni). Les points précis que la Commission doit examiner sont mentionnés dans la section IV.

---

\* E/CN.3/2004/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chapitre I.A.



## Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

### Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Cinquième session.....  | 2–3                | 2           |
| II. Résumé des discussions .....   | 4–9                | 3           |
| III. Recommandations à la dix-septième Conférence internationale des statisticiens<br>du travail et résultats de la Conférence ..... | 10–16              | 4           |
| IV. Domaines devant faire l'objet d'un examen par la Commission .....  | 17                 | 5           |

1. Le présent rapport récapitule les activités que le Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération a consacrées en 2003 à la mesure du « temps de travail ». Une réunion de deux jours – la cinquième session du Groupe de Paris – a été organisée à Londres les 4 et 5 septembre 2003 pour examiner des questions d'actualité et discuter de la nécessité de mener d'autres travaux sur la mesure du temps de travail<sup>1</sup>. Un rapport issu de cette réunion et résumant les discussions et les recommandations a été présenté à la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en novembre/décembre 2003. Le Groupe de Paris prévoit d'entreprendre d'autres travaux sur la question pour aider l'Organisation internationale du Travail (OIT) à élaborer une résolution sur le temps de travail en vue de la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, qui aura lieu en 2008.

### I. Cinquième session

2. Le Groupe de Paris s'est réuni à Londres en septembre 2003 pour débattre de la mesure du temps de travail. Les discussions ont porté sur les trois points suivants :

- Les arrangements relatifs au temps de travail
- Le calcul du nombre d'heures travaillées
- L'utilisation des statistiques sur le nombre d'heures travaillées dans des « produits dérivés », tels que la productivité

3. Plusieurs questions ont été abordées pour chacun de ces points, notamment les besoins des usagers, les questions de mesure, les classifications croisées requises des données, la réconciliation et la comparaison de statistiques connexes, et les propositions et recommandations pouvant déboucher sur des améliorations. La dernière séance a porté essentiellement sur les thèmes pouvant faire l'objet de futurs travaux.

## II. Résumé des discussions

4. Le Groupe de Paris a mis en avant l'utilisation généralisée de statistiques sur le temps de travail pour comprendre la nature, la qualité et le volume de l'emploi. Les récents changements touchant à la fois l'offre et la demande de main-d'oeuvre se sont traduits par une multiplication des arrangements atypiques concernant le travail et un monde du travail plus complexe. D'autres travaux sont donc nécessaires pour renforcer les normes internationales existantes et élaborer de nouvelles normes et définitions dans les nouveaux secteurs, qui doivent être fondées sur une base conceptuelle saine. Il est également nécessaire de déterminer les meilleurs moyens de recueillir et d'analyser des données.

### Arrangements relatifs au temps de travail

5. Plutôt que de proposer une typologie couvrant la multitude d'arrangements actuellement appliqués au temps de travail, le Groupe de Paris estime que les paramètres suivants suffiraient pour décrire et mesurer le temps de travail :

- Nombre d'heures effectivement travaillées durant une semaine, un mois, un an
- Stabilité/flexibilité des heures travaillées d'une semaine à l'autre
- Tableau des heures travaillées durant la journée, la semaine, l'année
- Lieu où le travail est effectué

### Mesure du temps de travail

6. L'évolution des normes relatives au nombre d'heures travaillées dépend des principaux points suivants :

- Décider quelles activités devraient être incluses ou exclues des mesures (par exemple les voyages, la formation, les heures non payées)
- Établir une base pour mesurer le temps de travail qui se prête à différents usages des données (par exemple les heures effectivement travaillées, les heures prévues par contrat, les heures payées)
- Décider si le concept est lié à l'emploi ou à l'individu

### Heures de travail annuelles

7. Le Groupe de travail reconnaît la nécessité de mesurer avec précision le nombre d'heures de travail annuelles (par exemple pour le calcul de la productivité). Ces mesures devraient indiquer les niveaux mais aussi les tendances.

### Questions de mesure

8. Le Groupe de Paris fait clairement la distinction entre l'élaboration de normes internationales pour une mesure ciblée (par exemple les heures effectivement travaillées) et les problèmes pratiques posés par le processus de mesure proprement dit. Pour mesurer les heures travaillées, par exemple, les mesures directes sont préférées aux mesures ajustées. Pour traiter les questions de mesure, il est nécessaire de cerner les points forts et les points faibles des différentes sources de données concernant les mesures et de déterminer les meilleurs moyens d'optimiser la qualité des données recueillies pour un usage donné.

### **Futurs domaines d'action du Groupe de Paris**

9. Un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité de mener une action plus ciblée sur les statistiques relatives au temps de travail, en collaboration avec l'OIT, après la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail. Un certain nombre de pays ont suggéré d'autres thèmes, dont :

- L'expérience en matière de traitement de données émanant de sources diverses
- Les problèmes liés au vieillissement de la population active

### **III. Recommandations à la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail et résultats de la Conférence**

10. À la suite de sa réunion de septembre 2003, le Groupe de travail a présenté les recommandations pour le changement ci-après lors de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en novembre/décembre 2003.

#### **Heures travaillées**

11. Établir des normes (définitions, méthodes recommandées de collecte et d'analyse de données, présentation de métadonnées appropriées) concernant les heures travaillées pendant une courte période de référence (jour, semaine, mois), y compris les heures effectives, les heures habituelles et les heures supplémentaires. Les concepts d'heures payées, d'heures travaillées et d'heures prévues par contrat devront être expliqués dans le contexte de leur utilisation afin de calculer le nombre d'heures effectives et d'heures habituelles.

12. Établir des normes pour estimer le nombre total d'heures travaillées pendant une longue période de référence – en particulier durant un an – à des fins diverses (telles que le calcul de la productivité ou les indices de coût de la main-d'oeuvre).

#### **Mesure d'autres concepts relatifs au temps de travail**

13. Étudier la possibilité d'établir un cadre conceptuel pour couvrir les aménagements du temps de travail dans le cadre général des statistiques relatives au temps de travail. Cet ensemble de principes d'organisation aurait comme objectifs :

- D'offrir une structure pour examiner différents types ou exemples d'aménagements du temps de travail, notamment les nouveaux arrangements à mesure qu'ils apparaissent
- D'informer les planificateurs du travail sur la collecte de données concernant les heures travaillées
- D'améliorer la comparabilité internationale et la cohérence des sources de données
- D'aider à établir des priorités quant aux travaux conceptuels et statistiques en cours

14. Tout cadre de ce type comprendrait les éléments suivants :

- Identification des composantes des arrangements relatifs au temps de travail et distinction entre les points suivants : a) durée, stabilité/flexibilité, calendrier, lieu; b) clarification des liens entre les différents types d'aménagement du temps de travail, par exemple, les permanence de week-end; c) traitement des questions relatives à l'offre et à la demande; d) éléments juridiques; e) éléments de politique générale
- Identification des principales parties prenantes (producteurs et usagers) et de leurs intérêts
- Étude des liens qui existent entre les arrangements relatifs au temps de travail et d'autres cadres apparentés [par exemple, le Système de comptabilité nationale (1993)] et les domaines statistiques, y compris les domaines économiques (apports de la main-d'oeuvre) et social (bien-être, équilibre de la vie professionnelle)
- Identification des principales sources de données des différents éléments des arrangements relatifs au temps de travail, et des meilleures pratiques en matière de collecte et d'analyse de ces données

15. Examiner l'utilité des concepts de temps plein et de temps partiel pour décrire l'activité sur le marché du travail, et déterminer notamment s'il ne serait pas plus utile de présenter des données sur l'emploi en fonction des heures habituellement travaillées.

#### **Résultats de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail**

16. Les participants à la Conférence internationale des statisticiens du travail sont convenus d'examiner la question des statistiques relatives au temps de travail à la dix-huitième conférence, prévue pour 2008. Une nouvelle résolution sera élaborée pour examen par la Conférence, à la suite d'une réunion d'experts de l'OIT. Le Groupe de Paris continuera de participer à l'élaboration de normes internationales dans ce domaine, et les conclusions d'une réunion prévue à titre provisoire pour 2004 et portant sur la mesure du temps de travail, seront spécialement adaptées pour apporter la contribution requise à la réunion d'experts de l'OIT. Le Groupe de Paris prendra des mesures concrètes pour que les pays en développement puissent être représentés à la réunion de 2004.

## **IV. Domaines devant faire l'objet d'un examen par la Commission**

17. La Commission est priée de formuler des observations et des directives concernant :

- **La portée du développement futur des statistiques relatives au temps de travail**

- **L'identification des questions qui n'ont été abordées ni dans le présent document ni dans le rapport *in extenso*<sup>1</sup>**
- **Les futurs domaines d'action du Groupe de Paris**

*Notes*

<sup>1</sup> Le texte intégral du rapport de la cinquième session sera mis à la disposition de la Commission comme document d'information.

---